

**PROCES VERBAL**  
**Séance du 28 février 2019**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : PROCES-VERBAL DE REUNION**

**DATE DE CONVOCATION : 21 FEVRIER 2019**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 07 MARS 2019 de l’extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	André FONTAINE, Yvan TARDY, Jean-Louis CLAUDON, Denis PICARD (ayant la procuration de Christelle AMMARI), Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Jean-François SEGALT, Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRES (ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Corinne LALANCE), Christine THERMINOT (ayant la procuration de Gérard BOULANGER), Damien BRASSEUR, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT (ayant la procuration de Gérald ERZEN), Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB, Catherine BRETEUX (ayant la procuration de Marie VIOT), Lucette LALEVEE, Alain BOURGEOIS, Malika GHAZZALE, Catherine GAY, Mustapha ADRAYNI, Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Etienne MANGEOT, Marie-Jeanne CHRETIEN, Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	Thierry COLLET, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Yolande AGRIMONTI, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Patrick THIERY, Gérald ERZEN, Marie VIOT
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	Du début à la fin : 6 avis de procuration
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	0
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Guy SCHILLING
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	54
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	60

**Le Président** accueille les délégués et les remercie pour leur présence. Il annonce que le prochain séminaire des délégués consacré à l’acte 2 du pacte financier et fiscal aura lieu le samedi 15 juin 2019 (matinée).

Suite à la dernière séance du conseil et à l’interrogation formulée par quelques délégués, il rappelle que les délégués suppléants ne peuvent siéger et voter qu’en l’absence de leur délégué titulaire. Lorsque le titulaire est présent, le suppléant n’est pas en exercice. Il peut néanmoins assister aux séances du conseil communautaire, mais ne peut pas siéger parmi les membres en exercice et doit donc s’installer dans la

partie réservée au public, sans pouvoir participer aux débats, conformément à l'article 11 du règlement intérieur du Conseil communautaire.

Il est procédé à l'accueil des délégués. Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.

Le secrétaire de séance est désigné : **Guy SCHILLING**.

Le procès-verbal de la séance du 07 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

## **2019-02-01 – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**

Questions et observations de l'assemblée :

Le sujet est présenté par **JP. COUTEAU** et **K. JUVEN**, qui en rappellent l'historique, le travail mené depuis 2 ans avec les élus du territoire, le bureau d'étude et les services de la CC2T, et donnent les principaux attendus et enjeux des 5 orientations du projet d'aménagement et de développement durable.

### **ORIENTATION 1 : UNE TERRE PRESERVEE ET A PRESERVER**

**K. JUVEN**, précisant en préliminaire que la présentation des orientations n'est pas hiérarchisée par ordre d'importance, indique que l'orientation 1 témoigne particulièrement de l'attachement de la collectivité au patrimoine naturel et au cadre de vie. Les outils d'urbanisme du PLUiH permettront notamment de garantir le respect des objectifs environnementaux et paysagers.

**D. BRASSEUR** observe que la Forêt de la Reine, au nord du territoire, est peu présente dans le document et souligne qu'il faut la prendre réellement en considération.

**JP COUTEAU** note que cette observation est légitime mais qu'au stade du PADD, on reste sur des orientations générales, tandis que la phase zonage et réglementation permettra d'être plus exhaustif.

### **ORIENTATION 2 : UNE TERRE D'ACCUEIL, D'AMBITIONS ET D'IDENTITÉS**

**K. JUVEN** indique que les éléments chiffrés et cartographiés ont été élaborés en prenant en compte les bassins de vie du territoire, organisés par polarité et caractérisés par des réalités et des enjeux différents. En cela, le PADD pose certes une vision d'ensemble, mais prend en compte les particularités des différentes portions du territoire.

### **ORIENTATION 3 : UNE TERRE ATTRACTIVE ET SOLIDAIRE A PROMOUVOIR**

**JP COUTEAU** présente les grands axes de cette orientation, qui intègre des objectifs de développement économique et écologique du territoire.

### **ORIENTATION 4 : UNE TERRE DE CONNEXION ET DE MOBILITÉ DURABLES**

Concernant cette orientation consacrée aux enjeux de mobilité, **JP COUTEAU** indique qu'une place importante est donnée à la mobilité dans le PADD, même si le futur PLUiH ne comprend pas le volet « D » (déplacements). Il précise par ailleurs que le projet d'A31 bis n'est pas mentionné à ce stade dans le PADD, même si la CC2T est partie prenante de la réflexion.

**D. BRASSEUR** fait valoir que la mobilité est un enjeu très sensible pour le nord du territoire et particulièrement la question de l'articulation avec les transports scolaires, puisque plusieurs communes sont rattachées à une circonscription scolaire différente. Il indique à ce titre qu'il s'est rapproché de l'Inspection académique pour changer de circonscription.

**J. BOCANEGRA** rappelle que la mobilité est une compétence récente pour la CC2T, qui a déjà engagé des actions pour desservir progressivement l'ensemble des communes du territoire, avec des solutions adaptées. Cela étant, la desserte complète se fera nécessairement dans le temps. Il indique également que la CC2T a fait valoir son souhait que soit élaboré un plan de la mobilité rurale, qui fait partie des actions portées au niveau de la Multipole.

### **ORIENTATION 5 : UNE TERRE DE NATURE**

**JP COUTEAU** rappelle les 2 objectifs majeurs et complémentaires de cette orientation : préserver les richesses naturelles et valoriser ce qui peut l'être. Il indique que les différentes remarques qui ont pu être faites, même si certaines étaient en-dehors du cadre de travail d'un PADD, seront prises en compte dans les

phases ultérieures et souligne que la réflexion menée tout au long du travail sur le PLUi pourrait contribuer ensuite à l'élaboration d'un projet de territoire.

Répondant à une interrogation de **C. MANET** souhaitant savoir quels ont été les retours exprimés par les communes sur le projet de PADD, **JP COUTEAU** indique que des remarques ont été faites sur des points particuliers, comme par exemple l'entretien des voies vertes, mais qu'il n'y a pas d'observation - parmi celles reçues à ce stade - qui remette en cause une ou plusieurs orientations du PADD.

**Après ces échanges, le Conseil Communautaire donne acte de la présentation du projet de PADD du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CC2T, dont le Président signera toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

#### **2019-02-02 – COMMUNE DE FRANCHEVILLE : APPROBATION DU PROJET DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME**

**B. DROUIN**, Maire de Francheville, expose les caractéristiques principales du projet de PLU de la commune, en remerciant le Bureau d'études et les services de la CC2T pour la qualité de leur travail. Il souligne que la démarche a permis aux élus de mieux connaître leur commune, de valoriser les éléments remarquables qui la caractérise et d'avoir les éclairages nécessaires à la définition plus concrète de leurs projets.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2019-02-03 – INSTAURATION ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE FRANCHEVILLE**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2019-02-04 – AGREMENT DE CESSION - ZAC THOUVENOT-BAUTZEN-POLYGONE**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2019-02-05 – GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION DES MARCHÉS DE PRESTATIONS DE SERVICE D'ORDURES MÉNAGÈRES**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Avant de clore la séance, le **Président** donne la parole à **JP COUTEAU**, qui fait lecture d'une proposition de contribution dans le cadre de la démarche de concertation mise en place autour du projet d'A31bis.

Cette contribution est reprise in extenso ci-dessous :

**« Considérant le projet A31bis, la CC2T, au nom du développement durable et des assises de la mobilité, est favorable à l'élargissement sur place, conformément au principe de la mise à 2x3 voies partout où cela est possible.**

**Ce choix serait vertueux sur le plan environnemental, dans la mesure où :**

- il éviterait d'artificialiser 150 hectares de terres agricoles entre Toul et Dieulouard ;
- il permettrait la mise aux normes environnementales de la traversée actuelle de la forêt de Haye via l'A31 ;
- il devrait répondre aux demandes légitimes émises par les riverains des communes particulièrement impactées, afin d'atténuer les nuisances sonores.

**Ce choix serait plus efficient** puisque l'enveloppe minimale de 500M€ permettrait de fluidifier le trafic entre Toul et Nancy grâce au schéma de mobilité partagé par la CC2T et la Métropole du Grand Nancy, favorisant

le transport collectif et le covoiturage, notamment par le biais d'une 3<sup>ème</sup> voie dédiée durant les créneaux horaires les plus chargés.

Le projet devrait **prendre en compte** également, au droit de Laxou, **l'engorgement généré par le croisement de l'A31 et de l'A33**, par la mise à 2x3 voies jusqu'à la sortie de Brabois.

Par ailleurs, nous sommes favorables à un **développement du fret ferroviaire et fluvial, permettant de minorer le fret routier international**, source de lourds dysfonctionnements.

A cet égard, nous demandons à **expérimenter sur le territoire de la Région Grand Est, une fiscalité pratiquée par tous nos voisins européens.** »

La séance étant close, le Président remercie les délégués.